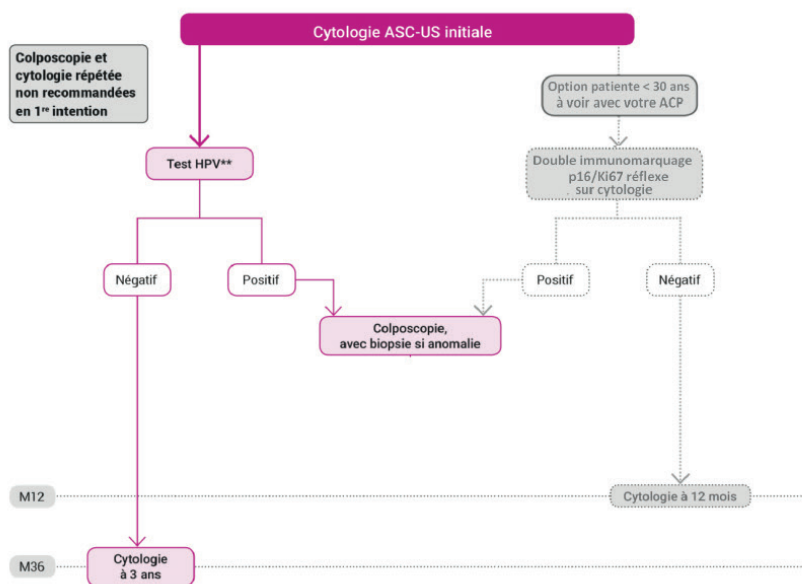
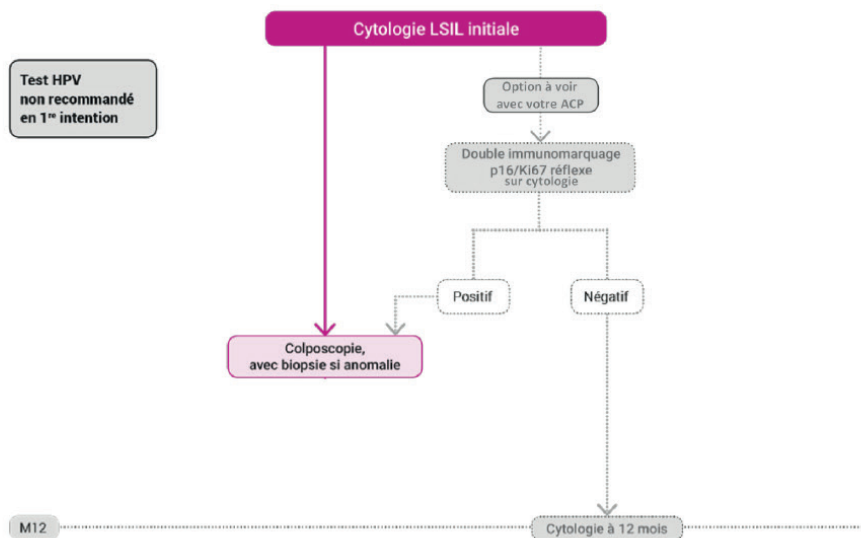


CONDUITE A TENIR devant une femme ayant une cytologie cervico-utérine anormale de BAS GRADE

Arbre 1 : Cytologie ASC-US initiale (1) : conduite de première intention



Arbre 6 : Cytologie LSIL initiale (1) : conduite à tenir en première intention

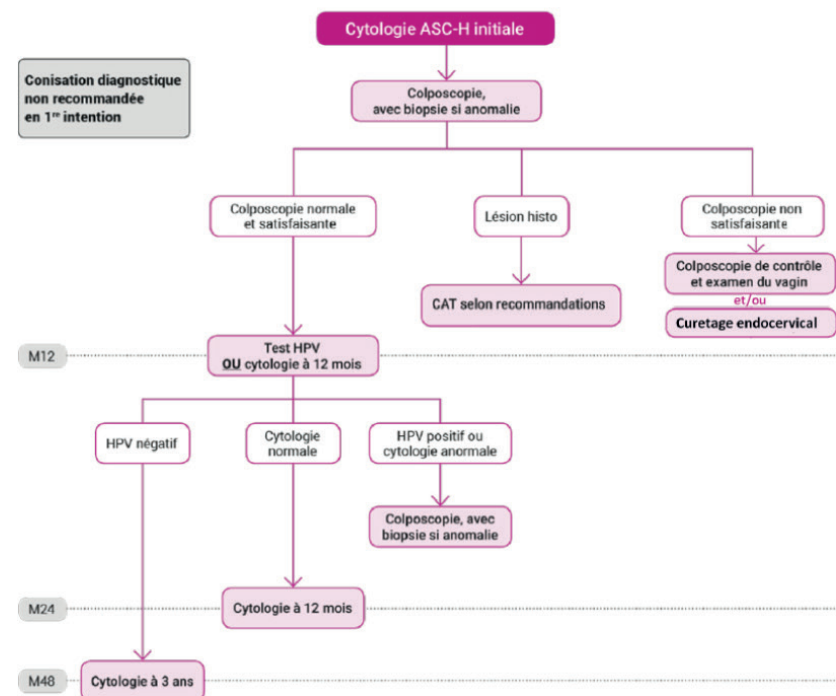


En cas d'impossibilité de réaliser une colposcopie ou un double immunomarquage, une cytologie peut être proposée à 12 mois avec contrôle à 24 mois.

Dès la 2ème anomalie à la cytologie, la colposcopie devient indispensable.

CONDUITE A TENIR devant une femme ayant une cytologie cervico-utérine anormale de HAUT GRADE

Arbre 4 : Cytologie ASC-H initiale (1) : conduite à tenir de première intention



Arbre 9 : Cytologie HSIL initiale

